



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

météorologie

Question écrite n° 66139

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le danger du démantèlement du service public de la météorologie. La déconstruction des établissements météorologiques locaux est effectivement en cours depuis des années : réduction des effectifs, restructurations imposées, fermetures de centres météorologiques et refonte totale de la chaîne de prévision. En Bretagne, il restera seulement à l'horizon de 2015, le centre de Rennes pour les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor et le centre de Brest pour les départements du Finistère et du Morbihan. En outre, les prévisionnistes des centres départementaux maintenus n'ont plus aucune initiative, ils doivent exclusivement décliner les directives nationales et régionales, rédigées par des collègues qui ne disposent pas de l'expertise locale. Or les intempéries de l'hiver dernier démontrent les limites et risques de cette nouvelle organisation. Les personnels des centres départementaux appelés à fermer en 2015, ont été fortement impliqués lors des prises de décisions concernant la sécurité des personnes et des biens au moment de ces intempéries du fait de leur disponibilité et de leur connaissance du terrain. Aussi, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement compte assurer la sécurité des biens et des personnes avec un personnel qui n'aura qu'une vision multi-départementale, voir régionale.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est très vigilante quant à la qualité des services rendus par Météo-France aux acteurs des territoires dans le cadre de ses missions de service public. Les fermetures des centres départementaux de la météorologie de Saint-Brieuc (effectuée en 2012) et de Vannes (prévue en 2015) s'inscrivent dans le cadre d'un resserrement de l'ensemble du réseau territorial de cet établissement public visant, à fin 2016, un réseau de 55 implantations. Cette évolution, décidée en 2008, avait été recommandée par la Cour des comptes, puis par les assemblées parlementaires, il y a plus de dix ans. Elles préconisaient la rationalisation des implantations, en adéquation avec les besoins réels des usagers, tout en allégeant les coûts de structure. Cette réorganisation doit d'ailleurs maintenir à terme les implantations sur le territoire national à un niveau de couverture supérieur à celui des services météorologiques homologues des autres États européens. Elle répond à des progrès techniques très importants accomplis ces dernières décennies en matière de prévision numérique et de systèmes d'information et d'observation, qui ne nécessitent plus de maintenir un centre de Météo-France dans chaque département français. Les prévisions locales s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans un système national, reposant sur des modèles mis en oeuvre à l'échelon national, avant que leurs résultats ne soient déclinés ou affinés à un échelon régional et local. S'agissant de la Bretagne, la mise en vigilance des départements, comme la rédaction des bulletins de vigilance associés, sont d'ores et déjà effectuées par le centre météorologique interrégional de Rennes ; ce centre assure le relais de l'ensemble des activités des centres locaux pendant leur fermeture de nuit, grâce au chef prévisionniste régional en poste 24 heures sur 24. Depuis la mise en place de la réorganisation territoriale, la prévision générale est élaborée aux niveaux national et régional (avec, pour la Bretagne, une expertise exercée depuis Rennes), tandis que les prévisionnistes de l'échelon local ont pour mission de décliner la prévision ainsi

réalisée et de la traduire en réponses adaptées aux besoins spécifiques des utilisateurs locaux, en faisant appel à leur expertise locale. Ces prévisionnistes locaux, dont l'engagement doit être salué en situation de crise, continuent à disposer de l'ensemble des informations adaptées à leur activité, et restent en lien avec les prévisionnistes régionaux. La qualité du service rendu aux acteurs locaux est ainsi préservée, tout comme la disponibilité des interlocuteurs pour les autorités locales, y compris en situation d'intempéries. La réorganisation territoriale engagée par Météo-France met donc à profit les mutations techniques, mais maintient un service performant en direction des acteurs locaux, tout en veillant à la meilleure utilisation des ressources que l'État alloue à Météo-France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66139

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 juin 2015

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8539

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 7017